



# Ligue pour la Protection des Oiseaux

## Communiqué de presse

Mardi 3 mai 2005

### TEKNIVAL DE MARIGNY :

### Les associations portent plainte devant la Commission européenne

#### Contacts

**Caroline Idoux**

Attachée de presse  
Tél.: 06 11 61 17 11

**Francis Desjardins**

LPO Champagne Ardenne  
Tél.: 06 85 03 66 56

Suite au Teknival de Marigny (51) qui s'est terminé hier, les associations de Protection de la Nature, atterrées devant l'étendu des dégâts, ont décidé aujourd'hui de porter plainte auprès de la Commission européenne pour non-respect du droit communautaire. Cette rave-party fait suite à celle de 2003 et s'est déroulée sur un terrain de grande richesse naturelle qui doit intégrer le réseau Natura 2000.

Alors que la semaine dernière, plusieurs organismes et associations de protections de la Nature avait saisi le tribunal administratif de Chalons en Champagne, avec succès<sup>1</sup>, pour empêcher la deuxième édition de cette rave le préfet de la Marne, a décidé de passer outre et de « laisser faire ».

Les Associations se sont rendues hier sur le site et n'ont pu que constater les dégâts : piétinement du sol, dérangement des oiseaux (abandon des nids), monceaux d'ordures à évacuer, débris divers jonchant le sol (et nécessitant un nettoyage lui aussi dévastateur pour la flore).<sup>2</sup> Une expertise scientifique sera menée dès cette semaine (samedi pour la partie oiseaux). Le terrain militaire de Marigny abrite de nombreuses espèces animales et végétales protégées dont certaines rarissimes (outarde, canepetière, hibou des marais, lin de Léon...).

Si les associations ont saisi le tribunal, c'est bien parce que le terrain militaire de Marigny présente une haute valeur environnementale. De plus, ce site figure aux inventaires ZNIEFF et ZICO, identifié comme susceptible d'être intégré au réseau Natura 2000, à la fois au titre de la directive Habitat et de la directive Oiseaux.<sup>3</sup>

**Passer outre la décision de justice et outre les intérêts écologiques reconnus du site comme l'a fait le préfet de la Marne, c'est afficher le mépris de la France pour le droit communautaire.**

#### Une ardoise déjà lourde

Dans la journée, le Conservatoire du patrimoine Naturel de Champagne Ardenne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et d'autres associations porteront plainte auprès de la Commission des communautés européennes pour non-respect du droit communautaire.

Est-il encore utile de rappeler que la France a été condamnée à maintes reprises par la Cour de justice européenne pour son laxisme et sa mauvaise volonté en matière de désignation de sites Natura 2000. En janvier dernier, notre pays a essuyé les menaces – justifiées – de sanctions judiciaires de la Commission européenne. Il semble que l'on doive désormais rajouter à cela des comportements irresponsables et des passe-droits au mépris du maintien de la biodiversité.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO



Retrouvez nos communiqués sur le site <http://www.lpo.fr>

**Siège social national : LPO - Corderie Royale - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX**

**Tél : 05 46 82 12 34/ Fax 05 46 83 95 86**

Association reconnue d'utilité publique – Représentant officiel de Birdlife International en France



# Ligue pour la Protection des Oiseaux

## Communiqué de presse

Mardi 3 mai 2005

1. Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne Ardenne, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Association CLE ont saisi la semaine dernière Monsieur le Président du Tribunal administratif de Chalons en Champagne en référé-suspension et en référé-liberté avec succès pour interdire la manifestation sur le site et suspendre l'autorisation tacite délivrée par le Préfet de la Marne aux organisateurs du Teknival.

2. Photos disponibles sur demande.

3. Le 15 juillet 2003, le Ministre de l'Ecologie et du développement durable écrivait à propos du site retenu pour la manifestation: « D'une manière générale et compte tenu des engagements européens de la France, il paraît nécessaire d'exclure de toute manifestation de ce genre les sites de haute valeur environnementale et notamment ceux susceptibles d'intégrer le futur réseau Natura 2000. Il serait en effet contraire à une démarche de développement durable que l'Etat, qui s'est engagé vis-à-vis de ses partenaires à européens à sauvegarder ces sites, autorise dans le même temps des activités ou des rassemblements susceptibles des dégrader fortement. »

### **ZNIEFF ou Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Une znieff est un espace naturel dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. Etabli d'après la circulaire du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement, elle indique l'existence d'un patrimoine naturel dont la conservation est souhaitable. Les ZNIEFF ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique.

### **ZICO= Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux Sauvages.**

Elle est établie en application de la directive CEE 79/409 sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elle est délimitée par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Après validation, une ZICO est appelée à être désignée en ZPS= Zone de Protection Spéciale.

*Nous rappelons que nous ne sommes pas opposés aux rave-party, et que, comme nous l'avons écrit dans un trac distribué aux raveurs à l'entrée (à la demande des organisateurs), « nous sommes prêts à travailler avec les organisateurs du Teknival et les pouvoirs publics pour trouver ensemble des espaces permettant de vous accueillir sans pour autant porter atteinte à la biodiversité ».*

Pour plus d'informations : <http://champagne-ardenne.lpo.fr>



Retrouvez nos communiqués sur le site <http://www.lpo.fr>

**Siège social national : LPO - Corderie Royale - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX**

**Tél : 05 46 82 12 34/ Fax 05 46 83 95 86**

Association reconnue d'utilité publique – Représentant officiel de Birdlife International en France